

Titre 3 - Epreuves sur piste

(Règlement **pour les épreuves national** et les championnats suisses)

Les règlements UCI en vigueur (partie 1 «Organisation générale du cyclisme» et partie 3 «Épreuves sur piste»), ainsi que les règlements nationaux («Organisation générale du cyclisme - Règlement national») et les compléments nationaux = N article des «Épreuves sur piste») constituent la base réglementaire pour les championnats suisses sur piste.

Swiss Cycling organise chaque année des championnats suisses sur les pistes homologuées suivantes:

- Zürich, piste d'Oerlikon 333,3 m (toutes disciplines);
- Aigle, Centre mondial 200 m (stayers avec appuis);
- Genève, Vel d'Hiv 166,66 m (sans stayers) et 4'000 m poursuite par équipes;
- Lausanne, Vélodrome de la Pontaise 250 m (sans stayers)

Lorsque, dans le règlement national, l'interprétation d'un incident fait défaut, le règlement UCI de la discipline concernée est déterminant.

Disciplines et catégories des CS (open)

- § 3** **Sprint Omnium:**
Vitesse, Keirin, Elimination
- § 4 Poursuite individuelle
- § 5 Poursuite par équipes
- § 6 Contre la montre 1000m et 500m
- § 7 Course aux points
- § 9 Vitesse par équipes
- § 10 Américaine / Madison
- § 11 Scratch
- § 13 Stayer une heure ou 50 km (détermination par Swiss Cycling d'accord avec l'organisateur)
- § 16 Omnium Juniors et Dames:
1'000m/ 500m vitesse, 3'000m/ 2'000m poursuite individuelle, 20km/ 10km course aux points

* les articles sont également valables pour les courses nationales

(texte modifié au 1.1.08; 20.03.2010)

I

Chapitre Organisation

- 3.1.006 N Toutes les disciplines sont disputées exclusivement avec prix. Les trois premiers du classement de chaque discipline reçoivent des médailles. Les vainqueurs des championnats individuels reçoivent en outre le maillot de champion (rouge à croix blanche). Le champion suisse actuel doit porter le maillot de champion lors des épreuves dans la discipline correspondante jusqu'au déroulement du prochain championnat.
- 3.1.009 N Le commissaire responsable de Swiss Cycling fixe le mode de qualification et le nombre définitif de participants (en fonction de la largeur et de la longueur de la piste). Il organise éventuellement des manches de qualifications.

II

Chapitre Compétitions sur piste

3.2.001 N Les coureurs désignés comme qualifiés par Swiss Cycling possèdent une licence avec les codes SUI et LIE sont autorisés à prendre le départ des Championnats suisses. Les championnats par équipes (vitesse et poursuite) font exception.

Les juniors sont autorisés à courir la poursuite par équipe chez les „Elites“

Le terme «coureur» désigne également les féminines.

Dans toutes les disciplines individuelles, les commissaires et les entraîneurs nationaux déterminent l'ordre de départ des qualifications.

Durant les championnats suisses, il est interdit aux coureurs de prendre le départ d'une course dans la même discipline à l'étranger. Swiss Cycling peut exceptionnellement accorder des dérogations.

(Modification du texte: Avril 08; Janvier 2010)

§ 3 **Sprint Omnium**

Pour tous les points qui ne sont pas précisés ci-dessous, c'est le règlement UCI et les dispositions nationales des disciplines Sprint, Keirin et de l'élimination qui font foi. Le Championnat suisse de l'Omnium des sprinters se compose des disciplines suivantes:

a) Sprint

Si 6 coureurs au départ

- Qualification 200m
- 3 séries à 2 coureurs, 1 repêchage à 3 coureurs, 2 demi-finales à 2 coureurs, les vainqueurs disputent la finale 1+2, les perdants disputent la finale 3+4, 1 manche de classement pour attribuer les places 5+6. Tous les matchs, sont disputés en 1 manche sèche.

Si 7 coureurs au départ

- Qualification 200m
- 2 séries à 2 coureurs, 1 série à 3 coureurs, 1 repêchage à 4 coureurs, 2 demi-finales à 2 coureurs, les vainqueurs disputent la finale 1+2, les perdants disputent la finale 3+4, 1 manche de classement pour attribuer les places 5+7. Tous les matchs sont disputés en 1 manche sèche.

Si 8 coureurs au départ

- Qualification 200m
 - 4 ¼ de finales à 2 coureurs, les vainqueurs disputent 2 demi-finales pour les places 1-4, les vainqueurs disputent la finale 1+2, les perdants disputent la finale 3+4.
 - Les perdants des ¼ de finales une manche de classement pour les places 5-8.
- Pas de repêchage. Tous les matchs sont disputés en 1 manche sèche.**

b) Keirin

- 7 coureurs par série au maximum

c) Elimination

Sur les pistes jusqu'à 250m, une élimination tous les 2 tours

Sur les pistes de plus de 250m une élimination à chaque tour

Si il y a moins de 12 coureurs au départ, les éliminations se feront sur toutes les piste tous les 2 tours

Classement

Les classements obtenus par les coureurs sont cumulés après chaque épreuve. Le vainqueur est le coureur ayant totalisé le moins de points au classement cumulé. En cas d'ex aequo, le vainqueur est le coureur ayant réalisé le meilleur temps au 200m.

(Modification du texte: Avril 08; Janvier 2010)

3.2.025 N La distance de la vitesse selon le règlement de UCI 3.2.034.
(Modification du texte: Avril 08)

3.2.037 N Lors de l'épreuve du 200 m contre la montre «départ lancé» qui sert à sélectionner et classer les participants de l'épreuve de la vitesse, une bande ce contact est placée sur la marque des 200m. Le coureur doit passer sur celle-ci pour déclencher le chronométrage. Les coureurs qui passent en dessous de la bande et ne déclenchent pas le chronométrage se voient attribuer le dernier temps et sont classés aux derniers rangs dans l'ordre de leur passage.

3.2.050 N Pour la composition des séries, le résultat du 200 m contre la montre est déterminant. Le premier tour et éventuellement le deuxième tour désignent les participants aux quarts de finale.

Les quarts de finale sont disputés en une manche.

§ 4

Poursuite individuelle

3.2.069 N Si au départ le coureur est tenu par un commissaire, il dispose de 50 secondes (lorsqu'il est assis sur son vélo). Les trente, vingt dix ainsi que les 5 dernières secondes doivent être annoncées au coureur 5 – 4 – 3 – 2 – 1 – départ.

Si le départ est donné à partir d'un starting-block, il est procédé comme suit:

Les freins de l'appareil sont débloqués par le système électronique, qui déclenche simultanément le chronométrage. Une montre qui, aussitôt que le vélo est fixé, compte à rebours les 50 dernières secondes avant le départ, est placée devant le coureur.

Le départ est donné par le starter, qui se tient au milieu de la pelouse, au moyen d'un coup de pistolet.

§ 5

Poursuite par équipes

3.2.079 N Pour former les équipes les priorités suivantes sont à respecter:

1. Equipe de club
2. Sélection cantonale
3. Sélection intercantonale

Equipe de club

Une équipe de club doit impérativement être composée de coureurs licenciés dans le club. Le président du club nomme le responsable de l'équipe. L'équipe devra porter les maillots du club.

Sélection cantonale

Une sélection cantonale peut participer avec des coureurs de clubs qui n'ont pas suffisamment de coureurs pour présenter une équipe où plus de 4 coureurs susceptibles de participer. Les meilleurs coureurs devront composer l'équipe du club. Demande écrite à la Fédération nationale au plus tard 14 jours avant l'épreuve. L'association cantonale devra nommer un responsable de la sélection. L'équipe devra porter le maillot de l'association cantonale aussi bien en course que sur le podium.

Sélection intercantonale

Une sélection intercantonale peut participer avec des coureurs d'associations cantonales qui n'ont pas suffisamment de coureurs pour présenter une équipe. Demande écrite à la Fédération nationale au plus tard 14 jours avant l'épreuve. L'équipe intercantonale devra nommer un responsable de la sélection. Les coureurs devront porter le même maillot. Le maillot peut être celui d'une région, d'une association régionale ou d'une association cantonale. L'équipe devra porter le même maillot aussi bien en course que sur le podium.

Les participants doivent obligatoirement être en possession d'une licence de Swiss Cycling. Par équipe, un coureur étranger (avec licence Swiss Cycling) au maximum est autorisé à prendre le départ.

Ce coureur devra être licencié dans le club depuis douze mois.

Les équipes inscrites participent obligatoirement à toutes les manches uniquement avec les coureurs inscrits.

(Modification du texte: 1.1.2006, texte modifié: 1.10.2007, 1.1.2008)

§ 6

3.2.016 N

Courses contre la montre 1'000 mètres et 500 mètres

Si au départ le coureur est tenu par un commissaire, il dispose de 50 secondes (lorsqu'il est assis sur son vélo). Les trente, vingt dix ainsi que les 5 dernières secondes doivent être annoncées au coureur 5 – 4 – 3 – 2 – 1 – départ.

Si le départ est donné à partir d'un starting-block, il est procédé comme suit:

Les freins de l'appareil sont débloqués par le système électronique, qui déclenche simultanément le chronométrage. Une montre qui, aussitôt que le vélo est fixé, compte à rebours les 50 dernières secondes avant le départ, est placée devant le coureur.

Le départ est donné par le starter, qui se tient au milieu de la pelouse, au moyen d'un coup de pistolet.

(Modification du texte: Avril 2008)

§ 7

Course aux points

Pas d'articles nationaux - 100% application du règlement UCI

§ 9

3.2.144 N

Vitesse par équipes

les féminines sont autorisées à participer à cette discipline dans la même catégorie d'âge.

Composition possible de l'équipe:

1 cadet / 1 Junior / 1 Amateur-Élite

1 cadet / 2 juniors

2 cadets / 1 Junior

Le coureur cadet doit impérativement occuper la première ou la deuxième place dans l'équipe.

Pour former les équipes les priorités suivantes sont à respecter:

1. Equipe de club
2. Sélection cantonale
3. Sélection intercantonale

Equipe de club

Une équipe de club doit impérativement être composée de coureurs licenciés dans le club. Le président du club nomme le responsable de l'équipe. L'équipe devra porter les maillots du club.

Sélection cantonale

Une sélection cantonale peut participer avec des coureurs de clubs qui n'ont pas suffisamment de coureurs pour présenter une équipe où plus de 4 coureurs susceptibles de participer. Les meilleurs coureurs devront composer l'équipe du club. Demande écrite à la Fédération nationale au plus tard 14 jours avant l'épreuve. L'association cantonale devra nommer un responsable de la sélection. L'équipe devra porter le maillot de l'association cantonale aussi bien en course que sur le podium.

Sélection intercantonale

Une sélection intercantonale peut participer avec des coureurs d'associations cantonales qui n'ont pas suffisamment de coureurs pour présenter une équipe. Demande écrite à la Fédération nationale au plus tard 14 jours avant l'épreuve. L'équipe intercantonale devra nommer un responsable de la sélection. Les coureurs devront porter le même maillot. Le maillot peut être celui d'une région, d'une association régionale ou d'une association cantonale. L'équipe devra porter le même maillot aussi bien en course que sur le podium.

Les participants doivent obligatoirement être en possession d'une licence de Swiss Cycling. Par équipe, un coureur étranger (avec licence Swiss Cycling) au maximum est autorisé à prendre le départ.

Ce coureur devra être licencié dans le club depuis douze mois.

Les équipes inscrites participent obligatoirement à toutes les manches uniquement avec les coureurs inscrits.

(article introduit au 01.06.2007, texte modifié: 1.1.2008)

§ 10
3.2.172 N **Madison / Américaine**
Si l'épreuve doit être reportée, les commissaires fixent la nouvelle date.

§ 11
Scratch
Pas d'articles nationaux - 100% application du règlement UCI

§ 13
Stecher
Pas d'articles nationaux - 100% application du règlement UCI

3.12.7 N Les concurrents peuvent utiliser toute la largeur de la piste. Cependant si un concurrent attaque un autre concurrent et qu'il s'est rapproché à 10m, le concurrent attaqué doit rouler sous la ligne bleue des stayers. Si le concurrent attaqué roule au dessus de la ligne bleue, (1ère infraction), le concurrent qui attaque n'a pas le droit de doubler à l'intérieur (à gauche). Si il le fait, il serait disqualifié immédiatement.

3.12.9 N Les entraîneurs portent les équipements mis à disposition par l'organisateur. Il leur est interdit de prendre des mesures pour améliorer l'abri de leur coureur ou pour irriter les concurrents. En particulier, il est interdit de lâcher une, voire les 2 mains du guidon.

Infractions course de demi-fond en Suisse

- | | |
|---|---------|
| 1. L'entraîneur roule au dessus de la ligne bleue alors qu'un concurrent qui veut attaquer se trouve à moins de 10m | A-B-C-D |
| 2. L'entraîneur qui se fait attaquer roule au dessus de la ligne bleue | B-C-D |
| 3. L'entraîneur roule au dessus de la ligne bleue lorsqu'un concurrent qui attaque se trouve à sa hauteur | B-C-D |
| 4. L'infraction 1 est commise par un coureur double | C-D |
| 5. Les infractions 2 ou 3 sont commises par un coureur doublé | C-D |
| 6. Un concurrent se rapproche de la balustrade lorsqu'un concurrent attaque | B-C-D |
| 7. Un coureur se rapproche de la balustrade lorsque 2 concurrents attaquent | C-D |
| 8. Un concurrent se rabat après un dépassement avant qu'il ait 5 m d'avance | C-D |
| 9. Tentative de dépassement à 4 | D |
| 10. Passage à l'intérieur | D |
| 11. Le coureur lâche une main du guidon (le guidon doit toujours être tenu avec les 2 mains | A-B-C-D |

La ligne des stayers est la ligne bleue continue !!!

Amende:	Drapeau vert	A	Avertissement
	Drapeau vert et jaune	A-B	Fr. 150.-
	Drapeau jaune	C	Fr. 250.- & 15 Tage de suspension
	Drapeau rouge	D	Disqualification et Fr. 500.- & 30 Jours suspension

Toutes les infractions sont signalées en plus des drapeaux avec le numéro du pacemaker

En cas de répétition (même procédé pour des jours de courses différents), l'appréciation du jury définit le degré de sanction et ce de manière individuelle

(Texte modifié; Janvier 2010)

§ 16 Omnium CS pour Juniors et Dames

- 3.10.001 L'omnium est une épreuve comprenant quatre disciplines qui désignent la championne et le champion suisse junior et dame.
- 3.10.002 À l'exception des spécifications ci-après, les prescriptions UCI et nationales des disciplines vitesse, poursuite, course aux points et course contre la montre s'appliquent.
- 3.10.003 Le championnat suisse omnium est composé des disciplines suivantes:
- | | |
|--|-------------------|
| a) Course contre la montre 1'000 m départ arrêté | (Dames = 500 m) |
| b) Poursuite individuelle 3'000 m | (Dames = 2'000 m) |
| c) Vitesse | |
| d) Course aux points 20 km | (Dames = 10 km) |
- 3.10.004 Le championnat est disputé si possible sur deux jours consécutifs. La dernière discipline est la course aux points.
Le déroulement est le suivant:
- 1^{er} jour:
- Course contre la montre 1'000 m départ arrêté (Dames = 500 m)

- Poursuite individuelle 3'000 m (Dames = 2'000 m)

2^{ème} jour:

- Vitesse
- Course aux points 20 km (Dames = 10 km)

Une pause d'une heure devra être respectée entre les épreuves.

3.10.005 Toutes les disciplines sont disputées selon les dispositions désignées dans ce règlement. La poursuite individuelle est disputée en une seule manche. Les manches de vitesse se disputent sur une seule manche à part les finales qui se dérouleront sur deux manches gagnantes.

3.10.006 Chaque épreuve donne lieu à un classement complet. Les classements obtenus par les coureurs sont cumulés après chaque épreuve. Le vainqueur est le coureur ayant totalisé le moins de points au classement cumulé. En cas d'ex æquo, le vainqueur est le coureur ayant réalisé le meilleur temps cumulé lors des épreuves contre la montre.
(Texte modifié; Avril 2008)

3.10.007 Mode de déroulement de la vitesse:

1^{er} tour:

- Épreuve de qualification sur 200 m départ lancé
- Les 8 meilleurs temps se qualifient pour le 1^{er} tour;
- Les rangs 9 à 12, 13 à 16 et ainsi de suite sont disputés lors de manches de classement.

2^{ème} tour:

- 4 x 2, les quatre premiers sont qualifiés pour les demi-finales;
- Épreuve de classement: 1 x 4, pour les rangs 5 à 8.

3^{ème} tour:

- Demi-finale: 2 x 2, en une manche;
- Finale: 1 x 2, rangs trois et quatre (les deuxièmes des demi-finale, deux manches gagnantes);
- Finale: 1 x 2, rangs un et deux (les premiers des demi-finale, deux manches gagnantes).

(Texte modifié ; 1.10.2007)

3.10.008 L'ordre de départ du 1000 m et de la poursuite est identique. L'ordre de départ est défini par les commissaires et les entraîneurs nationaux.
(Texte modifié ; 1.1.2008)

3.10.009 Si la course aux points doit être interrompue en raison de conditions atmosphériques défavorables ou d'autres circonstances, la course est reprise selon les instructions des commissaires. Lorsque les trois-quarts de la distance de l'épreuve ont été parcourus, le classement du moment en question vaut résultat définitif.

3.10.010 Lorsque, dans le règlement national, l'interprétation d'un incident fait défaut, le règlement UCI de la discipline concernée est déterminant.

3.10.011 Schéma minimal de prix pour les différentes disciplines du CS

Rang	1000 m Avec départ arrêté	Sprint Omnium	4000 m poursuite	4000 m Poursuite par équipes	Cours de points	Stayer	Omnium Juniors.	Omnium Dames.	Scratch	Madison	Vitesse par équipe	Derny
1	300	300	300	800	400	300	400	300	400	600	300	300
2	250	250	250	600	300	250	300	250	300	400	240	250
3	200	200	200	400	250	200	250	200	250	300	180	200
4	150	150	150	200	200	150	200	150	200	250	120	150
5	100	100	100	160	150	100	150	120	150	200	90	100
6				120	100		100	100	100	150	60	
7					90		80	80	80	100		
8					80		60	50	60	100		
9					70					100		
10					60					100		
11										80		
12										60		
	1'000.-	1'000.-	1'000.-	2'280.-	1'700.-	1'000.-	1'540.-	1'250.-	1'540.-	2'440.-	990.-	1'000.-

5. 7. 2003 / 10. 6. 2004 / 20.7.2004 / 20.8. 2004 / April 2006 / April 2008